



LA LETTRE DE VILLERS

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022

AVEC NOS MEILLEURS VŒUX
POUR 2023

n°162



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

A comme	Animations	p.3
A comme	Animaux	p.4
A comme	Associations	p.6
C comme	Cérémonies	p.7
C comme	Communication	p.8
C comme	Conseils Municipaux	p.10
C comme	Culture	p.11
E comme	Ecole	p.12
E comme	Eglise	p.13
E comme	Energie	p.15
E comme	Environnement	p.17
E comme	Etat Civil	p.18
G comme	Gouvernance	p.19
H comme	Handicap	p.21
I comme	International	p.23
L comme	La Mairie à votre service	p.24
M comme	Mobilité	p.33
O comme	Opposition	p.35
P comme	Paléospace	p.36
P comme	Patrimoine	p.38
P comme	Plage	p.42
P comme	Propreté	p.43
S comme	Sécurité	p.44
S comme	Social	p.49
S comme	Sport	p.51
S comme	Stationnement	p.56
T comme	Travaux	p.58
V comme	Villers 2000	p.59

le mot du MAIRE



Chères Villersaises,
Chers Villersois,
Cher(e)s ami(e)s,

vous avez entre les mains la première « Lettre de Villers » de 2023 qui me permet, pour ceux qui ne les auraient pas déjà reçus, de vous présenter mes meilleurs voeux pour 2023. Des voeux auxquels se joint l'ensemble de l'équipe municipale.

Que cette nouvelle année vous apporte, ainsi qu'à vos proches, joie et bonheur. Et, surtout, qu'elle vous garde tous en bonne santé.

Une santé qui aura été mise à mal depuis 2020 et l'apparition d'un virus, la Covid-19, qui aura frappé les corps comme les esprits. Il aura frappé les corps à tel point que nous connaissons tous quelqu'un décédé des suites de ce virus. Mais il aura aussi frappé les esprits en poussant à l'isolement certaines et certains d'entre nous et en modifiant le lien

social dans nos villes et nos campagnes.

Pour paraphraser Jacques Chirac, "les ennuis ça vole toujours en escadrille". Puisque finalement la Covid-19 aura débouché sur une crise sociale et économique dont nous pensions sortir progressivement avant que la guerre en Ukraine ne nous plonge de nouveau dans le marasme et débouche sur une crise énergétique et une inflation qui nous affectent tous profondément.

Sachant que nous ne sommes encore sortis ni de la Covid-19, ni de cette crise énergétique, il faut une sacrée dose d'optimisme et de volonté pour attaquer cette année 2023. Mais de l'optimisme et de la volonté, nous en avons à revendre à Villers-sur-Mer. Malgré des vents extraordinairement contraires, nous avons lancé ou accompagné des chantiers particulièrement lourds pour notre ville, tels que la rénovation de notre église, un programme d'enfouissement des réseaux ambitieux, des interventions lourdes à Villers 2000, la multiplication de travaux de voirie dans toute la ville, le déploiement progressif de la fibre, le changement des antennes de téléphonie mobile pour passer doucement mais sûrement de la 2G à la 5G, le lancement d'une navette gratuite, l'instauration d'une mutuelle communale, la refonte du quartier du stade avec l'arrivée d'un EHPAD et d'une résidence service, etc... etc... Le tout sans augmenter vos impôts depuis 2020 et en parvenant à rendre le stationnement gratuit pour tous les Villersois, résidents princi-

paux et secondaires (voir page 56). Nous avons également repris totalement la main sur la gestion de nos équipements (Villare, salle panoramique, salle Bagot, cinéma, tennis) et sur nos animations qui étaient jusqu'ici dans les mains de la Société Publique Locale « InDeauville ». Vous vouliez réserver la salle Bagot ? Il fallait passer par InDeauville. Vous vouliez inscrire votre enfant au Zap Club ? Il fallait passer par InDeauville. Vous vouliez développer une animation ? Il fallait passer par InDeauville. C'est fini. Nous sommes redevenus maîtres chez nous.

Je compte accentuer ce mouvement et retirer totalement Villers-sur-Mer de la SPL « InDeauville » afin que nous soyons également maîtres de la manière de gérer notre politique touristique. Je souhaite également repositionner notre ville sur son territoire et nous entamerons prochainement des discussions à ce sujet. Sans tabou. Pour que Villers-sur-Mer, les Villersaises, les Villersois et leurs intérêts, nos intérêts, soient respectés. C'est donc avec optimisme et une énorme détermination que nous rentrons dans cette nouvelle année. Vous pourrez compter en 2023, comme durant les années précédentes, sur vos élus et les services de la Ville pour être à vos côtés. En toutes circonstances.

Je vous prie d'agréer, Chères Villersaises, Chers Villersois, Cher(e)s ami(e)s, l'assurance de mes salutations les meilleures.

✧ ANIMATIONS

réunion en Mairie
à propos de la
réintroduction prochaine

D'UN PETIT TRAIN À VILLERS

Notre Maire Thierry GRANTURCO, son adjoint aux animations Stéphane PERRAULT, le Directeur Général de SPACE Vincent RICHERT et Jean-François PEROIS, co-directeur des services techniques de la Mairie se sont réunis pour discuter :

- du futur trajet du petit train qui sera réintroduit l'été prochain dans notre ville ;
- en conséquence des caractéristiques techniques du petit train à choisir (dont sa capacité à monter certaines de nos rues sérieusement grimpantes) ;
- du nombre de trajets par jour ;



- du prix des tickets d'accès au petit train ;
- du contenu du marché public qui sera conséquemment et prochainement lancé.

Une étape va prochainement s'ouvrir consistant à « raconter » ce petit train, son trajet et Villers-sur-Mer aux utilisateurs. Un narratif sur lequel la Mairie travaillera dans les mois qui viennent.

Vous avez aimé l'ancien petit train qui a disparu de notre ville il y a de nombreuses années ? Nous espérons que vous aimerez le prochain.



✧ ANIMATIONS

et pour nos **SENIORS...**

Pour nos seniors, de gros efforts ont été entrepris depuis que la Covid-19 nous permet de nouveau de les réunir sans contrainte.

Ainsi et pour mémoire, alors que les seniors se voyaient jusqu'ici proposer un « goûter » tous les 15 jours, ils peuvent aujourd'hui assister totalement gratuitement :

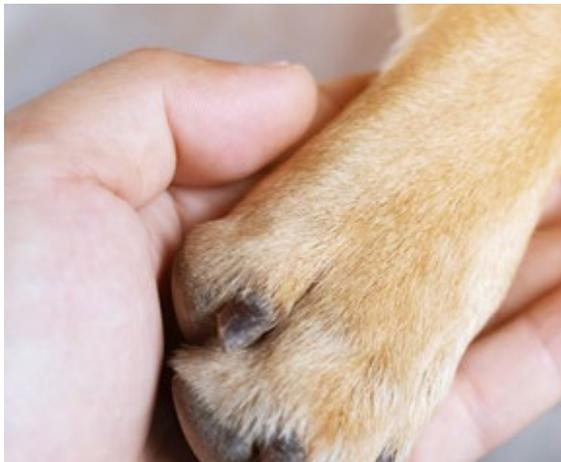
- à deux « goûters » par mois, qui ont été conservés ;
- à un thé dansant par mois ;
- à un loto par mois ;

le tout agrémenté d'un programme appelé « Villers prend soin de ses seniors » qui

permet, toujours gratuitement, à nos seniors d'assister à des cours de gym, à des formations en informatique, etc... Villers-sur-Mer a rejoint par ailleurs la réseau « *Ville amie des aînés* ».

Alors si vous avez plus de 60 ans, que vous êtes Villersois résidents principaux ou secondaires, n'hésitez pas à nous rejoindre tous les mercredis après-midi à partir de 14h00 à la salle panoramique du casino ou à contacter la mairie (02 31 14 65 00 ou mairie@villers.fr)





Animaux domestiques ou sauvages, il arrive fréquemment de les retrouver morts ou blessés sur l'espace public. Que faire ? Qui prévenir ? Éléments de réponse.

1 Que faire si vous trouvez un animal de compagnie mort ?

Il est de la responsabilité du Maire, au titre de ses pouvoirs de police générale relatifs à la sauvegarde de la salubrité publique, de veiller à ce que le cadavre d'un animal soit pris en charge par le titulaire du marché de la collecte des animaux morts.

Concrètement, les services techniques de la Ville sont chargés de récupérer les animaux blessés ou morts sur la voie publique. Après la prise en charge, nos services les emmènent à la clinique vétérinaire qui prend le relais.

Quand nos services trouvent un animal domestique, qu'il soit mort ou blessé, ils avertissent également les services vétérinaires qui se chargent de vérifier l'identification de l'animal pour pouvoir contacter le propriétaire.

2 Que faire si vous trouvez un animal sauvage mort ?

6 Selon un programme d'étude de la

✧ ANIMAUX

si vous trouvez
des animaux morts
ou blessés sur la voie
publique...

QUE FAIRE ?

mortalité routière des mammifères sauvages de Normandie, mené par Mam'route les premiers résultats indiquent que les espèces les plus victimes du trafic routier sont le blaireau d'Europe, suivi du hérisson d'Europe puis du lapin.

Pourtant il n'est pas rare de trouver des sangliers ou autres chevreuils sans vie sur les routes de campagne. Que faire de ces animaux, sans propriétaire, retrouvés sur la chaussée ? S'il s'agit d'un grand gibier, l'automobiliste l'ayant percuté et désirant le transporter doit prévenir la gendarmerie avant d'en prendre possession. Dans les autres cas, il faut prévenir les services de la Commune sur le territoire de laquelle la collision s'est produite.

C'est à la Mairie que revient la charge d'aviser la société d'équarrissage dans les 12 heures suivant la collision. Si l'animal n'est que blessé, la Mairie prendra en charge l'animal et ayant une convention avec l'association « la Dame blanche », nous lui apporterons l'animal afin qu'il reçoive les soins nécessaires.

Contact : e-mail : mairie@villers.fr
Tél. : 02 31 14 65 00

✦ ASSOCIATIONS

pensez à vos demandes DE SUBVENTIONS !

Chaque année, la Mairie fait parvenir aux associations villersois des dossiers de demande de subvention, à retourner dûment complétés.

1 Que peut faire la Mairie pour votre association ? Que peut faire votre association pour Villers-sur-Mer ?

L'équipe municipale essaie d'amener progressivement les associations à justifier plus précisément de leurs demandes de subvention et à essayer d'intégrer les priorités de la Ville dans leurs calendriers respectifs. En d'autres termes, avant de demander de l'argent public, il est attendu des associations de ne pas seulement se demander ce que la Ville peut faire pour elles, mais aussi de se poser la question de savoir ce qu'elles peuvent faire pour notre Ville.

Dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre dossier de demande de subvention, n'hésitez pas à le réclamer à la Mairie (02 31 14 65 00).

2 La Mairie peut couvrir 50 % du coût

des cotisations de certains de vos jeunes membres

La Mairie peut couvrir 50 % de la cotisation aux associations établies à Villers-sur-Mer, sous conditions de ressources, pour qu'aucun jeune ne soit exclu, pour des raisons économiques, de la vie associative.

Quelques conditions préalables s'appliquent pour demander l'aide :

- résider à Villers-sur-Mer ;
- avoir moins de 20 ans ;
- avoir la volonté de s'inscrire pour une année et de participer effectivement à l'activité associative concernée.

Une fois ces conditions réunies, l'association peut effectuer une étude de la demande et la transmettre en Mairie. Deux jeunes au maximum seront sélectionnés par association. Une fois l'aide accordée, une demande de prise en charge est signée entre l'association et la Mairie.

ALORS À VOUS DE JOUER !

DOSSIER DE SUBVENTION
ASSOCIATIONS

✧ CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Entre :

- **le 1er novembre** et la cérémonie commémorative du souvenir,
- **le 11 novembre** et la cérémonie du jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 étendue par la loi du 28 février 2012 à l'hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels ;
- **le 5 décembre** et la cérémonie commémorative des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie ;

nos élus auront été maintes fois sollicités pour que le devoir de mémoire se perpétue.



RETOUR EN IMAGES





✧ COMMUNICATION

VILLERS-SUR-MER

DANS TOUS LES MÉDIAS

suite au concours du plus beau distributeur automatique de billets de France

Vous pourriez vous demander comment il se fait que Villers-sur-Mer attire autant l'attention des médias, y compris nationaux. Il y a en réalité deux éléments d'information à porter à votre connaissance pour que vous puissiez répondre à cette question.

Le premier est que la Mairie ne sollicite pas les médias. Ce sont les médias qui sollicitent notre Mairie pour venir y faire des reportages. C'est important à noter.

Le deuxième est, conséquemment, que si les médias s'intéressent à un certain nombre d'actions mises en place à Villers-sur-Mer, c'est avant tout parce qu'elles sont considérées comme remarquables, dans le sens littéral du terme, à savoir qu'elles sont remarquées. Il en a été ainsi :

- de la forte mobilisation de notre ville durant les épisodes de confinement et de vaccination, avec le soutien fort de l'Entraide Villers-sur-Mer ;
- la mise en place d'une navette gratuite ;
- l'ouverture d'une maison des jeunes ;
- l'accueil de nombreux Ukrainiennes et de leurs enfants ;
- le programme de rénovation de notre église ;
- les actions fortes en faveur des animaux dans notre Commune ;
- etc...

Le dernier sujet ayant très fortement retenu l'attention des médias est le prix du plus beau distributeur automatique de billets (DAB) décerné au DAB de Villers 2000. Pas seulement parce qu'un prix lui a été décerné, mais surtout parce que ce prix vient couronner une belle histoire. Celle d'un quartier qui s'est mobilisé pour avoir un DAB, qui a discuté avec les élus de son emplacement, de son habillage esthétique (ou inesthétique selon certains), qui a appris plus tard qu'un concours du plus beau DAB de France existait, qui a porté la candidature de ce DAB, qui a voté en nombre le jour du vote et qui a gagné le prix qui était mis en jeu.

Celui du plus beau DAB de France. Mais les journalistes ne s'y sont pas trompés : c'est aussi et peut-être surtout le prix de la plus belle histoire de participation citoyenne autour d'un projet de quartier. C'était chez nous à Villers-sur-Mer et plus particulièrement au sein du quartier de Villers 2000.

Et les journalistes de TFI, de CNews, de BFM TV, de France 3 Normandie, de RTL, du Parisien, de Télé 7 Jours, de France Bleu Normandie, etc... sont venus s'en enquérir.



✧ CULTURE

l'exposition « La Normandie une histoire européenne » est passée par le Villare. **ET ELLE Y REPASSERA.**

En 2022, à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, une exposition de 25 dessins d'Emmanuel CHAUNU, intitulée "La Normandie, une histoire européenne", a été présentée au Villare entre les 16 et 22 décembre.

Cette exposition, à laquelle s'est associée Stéphane BERN, sillonnera toute la Normandie jusqu'en juin 2024. Notre ville l'accueillera 2 fois : du 16 au 22 décembre 2022 puis du 17 au 30 avril 2023.

"La Normandie, une histoire européenne" témoigne des liens étroits qui unissent, depuis des siècles, la Normandie à l'Europe. Pour ce faire, le caricaturiste et dessinateur de presse, Emmanuel CHAUNU s'est inspiré de l'histoire

et de la géographie.

Cette exposition nous embarque dans un passionnant voyage à travers des femmes et des hommes mais aussi des richesses patrimoniales. De Guillaume le Conquérant à Thomas PESQUET, des abbayes normandes au Mont-Saint-Michel, de la pomme au lin, tous ont contribué et contribuent encore à façonner cette Normandie européenne.

C'est à l'initiative de Stéphanie YON-COURTIN Députée européenne et Conseillère régionale de Normandie, que cette exposition a vu le jour et qu'elle va parcourir la Normandie avec le soutien du CREAN - Europe Direct Normandie Vire (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands).

✧ CULTURE

L'INAUGURATION DE LA « PROMENADE CLAUDE LELOUCH »

l'inauguration de la « Promenade Claude Lelouch »
est programmée le dimanche 26 mars prochain

Notre Maire Thierry GRANTURCO et Claude LELOUCH s'étaient entendus il y a quelques mois pour donner à la digue ouest de Villers-sur-Mer (de notre poste de secours au club de voile (PNVB)) le nom de « Promenade Claude LELOUCH.

Une promenade sur laquelle Claude LELOUCH, qui est et restera l'un des plus grands cinéastes de l'histoire du cinéma français, a appris à marcher alors qu'il était un tout jeune enfant.

Une promenade qui lui tient donc profondément à coeur.

Les conditions de cette inauguration ayant été agréées, son inauguration en présence de Claude LELOUCH, de sa famille, de ses proches, de ses amis mais également en présence des Villersois et Villersaises, est prévue le 26 mars.

Une belle date à mettre sur notre agenda. **Soyez nombreux à vivre cet événement avec nous !**

✧ ÉCOLE

UNE JEUNE AMÉRICAINE

intervient dorénavant au sein de notre école



WELCOME TO
VILLERS-SUR-MER KELLY !

La Mairie a initié en coopération avec la ville de Deauville, la venue et la mise à disposition au sein de notre école, d'une étudiante américaine en vue de parfaire l'apprentissage de l'anglais de nos jeunes têtes blondes.

Kelly, est ici avec les élèves de CP et en demi groupe. Toutes les classes de notre école en bénéficieront, de la petite section au CM2.

✧ ÉGLISE

rencontre entre notre Maire

ET LE PÈRE JÉRÔME

Villers possède une église. Une très belle église. Le verbe « posséder » est ici important car elle est littéralement la propriété de notre ville. Il appartient donc à la Mairie de l'entretenir. Ce que l'équipe municipale a énergiquement décidé de faire en lançant un colossal programme de rénovation de notre église et ses merveilleux vitraux.

Un très beau presbytère est attendant à

notre église. Un presbytère au sein duquel la paroisse aimerait effectuer et financer des travaux. Le Père Jérôme, notre nouveau prêtre, accompagné de l'économiste de l'église et de Roger GELY et Didier GOYET, membres de la paroisse, ont demandé une entrevue à notre Maire afin d'exposer leurs projets.

À SUIVRE DONC...



✧ ÉGLISE

l'équipe municipale a décidé de lancer une nouvelle tranche de travaux

POUR RÉNOVER NOTRE ÉGLISE

L'équipe municipale a décidé de faire de la rénovation de notre église l'une des priorités de son mandat.

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN,
UN PATRIMOINE
EXCEPTIONNEL

L'église Saint-Martin est un exemple remarquable du style néo-gothique



qui fleurit en Normandie à la fin du XIXe siècle. Elle est construite à partir de 1872 par l'architecte caennais Laval-lée-Dupeyroux. Grâce aux dons, elle a remplacé l'ancienne église en 1874, devenue trop exigüe.

Sculptures des frères Jacquier et vitraux de l'atelier Duhamel Marette sont classés aux Monuments historiques depuis 2006. Atelier installé à Evreux, il livre à Villers-sur-mer pour cette église, un ensemble exceptionnel de 51 verrières colorées, considéré comme l'un des chefs-d'œuvre de l'art bas-normand de la fin du XIXe siècle.

Un tableau de Jean-Joseph Benjamin-Constant représentant "Saint Joseph père nourricier du Christ" est également classé.

UNE RÉNOVATION NÉCESSAIRE

Cette rénovation avait été repoussée pendant des années pour différentes raisons. L'état de notre église devenait tel qu'il devenait urgent de lancer des travaux d'ampleur.

L'église Saint-Martin a subi au fil des décennies de nombreuses sollicitations du vent et de l'air marin, entraînant des dégradations importantes de sa

matière et de son aspect. Chaque élément manquant perturbe la lecture des façades, et plus encore, déstabilise l'édifice avec un risque de chutes de pierres.

C'est le cas notamment de l'ensemble des pinacles de contreforts, présents au moins jusque dans les années 1980, et aujourd'hui totalement disparus ! La volonté de la Commune est de restaurer l'église dans son état du début du XXe siècle, en apportant des solutions techniques améliorées qui permettront aux restaurations de durer dans le temps.

Les travaux s'échelonneront jusqu'en 2025 et concernent la restauration des parements, des sculptures, des maçonneries extérieures, des charpentes, des couvertures et des vitraux.

Du fait de leur coût, ces travaux sont étalés dans le temps. Car le budget de la Ville ne permet pas de les financer en une seule et même fois sans rendre impossible tout autre projet.

Une nouvelle tranche de travaux a été décidée et sera lancée en 2023. **Malgré les contraintes financières actuelles, l'équipe municipale a donc décidé de continuer ce chantier. Résolument.**



✧ ÉNERGIE

COMMUNICATION SPÉCIALE

du Maire sur l'augmentation de nos dépenses en énergie et ses conséquences

*Chères Villersoisés,
Chers Villersois,
Cher(e)s ami(e)s,*

nous venons il y a quelques jours d'obtenir les prévisions chiffrées de l'augmentation des coûts de l'énergie pour notre Ville en 2023.

Nous passerons ainsi probablement de 159.000e par an de dépenses en 2022, à 450.000e par an en 2023, la facture de 2024 devant encore être bien supérieure à celle prévue en 2023.

Cette augmentation d'environ 280 % de nos dépenses énergétiques et l'accroissement automatique de quelques 300.000e de nos frais de fonctionnement, vont nous amener à devoir prendre des décisions parfois difficiles, mais néanmoins nécessaires.

Il y a deux manières de réagir face à un tel scénario. La première consisterait à augmenter vos impôts pour compenser partiellement, par la taxation, cet accroissement de nos charges. De nombreuses villes ont opté pour une telle décision. Certaines l'ont déjà fait en 2020, en 2021 voire en 2022 pour faire face aux baisses de leurs recettes engendrées par la Covid-19. Certaines s'apprêtent à le refaire en 2023 pour faire face au surcoût de l'énergie engendrée par la guerre en Ukraine.

La deuxième manière est de réduire nos dépenses et d'équilibrer notre budget sans vous solliciter financièrement. C'est l'option que je défendrai en début d'année prochaine lorsque nous préparerons le budget de l'année 2023.

Nous n'avons pas augmenté vos impôts en 2020, nous n'avons pas augmenté vos impôts en 2021, nous n'avons pas augmenté vos impôts en 2022 et je proposerai que nous n'augmentions pas vos impôts en 2023.

Toutefois, cette décision implique d'avoir un budget de fonctionnement de nouveau amputé d'environ 300.000e. 300.000e en moins pour effectuer des travaux de maintenance, pour notre programme culturel, pour nos animations sportives...

« Nous ne sommes pas vernis » comme le dit l'expression populaire. Élus en 2020, il nous a fallu faire face aux conséquences de la Covid-19. Nous avons vu les recettes de la Mairie être amputées principalement du fait de la longue fermeture du casino dont partie des produits des jeux revient à la Ville.

La Covid-19 a engendré une crise sociale et économique à laquelle nous avons également dû faire face pour soutenir les plus fragiles d'entre vous. Et cette crise n'est pas finie que s'en superpose déjà une nouvelle : une crise énergétique qui

impacte encore et encore notre budget. Nous nous battons depuis 2020 pour faire plus avec moins. J'ai le sentiment que nous avons déjà accompli un travail considérable en un temps record. Avec détermination. Nous continuerons à essayer de nouveau de faire plus avec moins. Par ailleurs, je défends et continuerai à

défendre bec et ongles les intérêts de Villers-sur-Mer, des Villersois et des Villersois. Vous pouvez compter sur moi. Nous espérons en retour pouvoir compter sur votre intelligence lorsqu'il nous faudra faire des choix budgétaires et réduire nos dépenses.

Avec mes salutations les plus cordiales.

✦ ÉNERGIE

signature d'une Convention de Partenariat AVEC ENEDIS

Dans le cadre du programme « *Petites Villes de Demain* », notre Maire Thierry GRANTURCO, signera une Convention de Partenariat avec ENEDIS le 5 janvier prochain. Ce partenariat de 3 ans, nous permettra d'être accompagnés par ENEDIS dans la gestion énergétique de nos bâtiments, notamment grâce à :

- la mise à disposition de données en temps réel, qui permettront à la Commune de mieux connaître ses consommations électriques en vue de les optimiser ;
- la sensibilisation des citoyens à la maîtrise de l'énergie, en aidant notre Mairie à susciter la mise en place de communautés de « consom'acteurs » sur son territoire, pour agir efficacement sur la consommation d'électricité ;

- l'accompagnement dans la mise en oeuvre de projets nécessitant des modifications de raccordement ;
- l'analyse des différents travaux de raccordement électriques à mener dans la Commune, en vue d'en optimiser les coûts et l'impact sur le territoire.

La sobriété énergétique nous concerne tous. Notre Maire souhaite être informé des consommations réelles afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores et les actions concrètes à éventuellement prendre. Car prendre des décisions c'est bien, mais prendre des décisions intelligentes c'est mieux.

Nous sommes tous responsables et devons rester solidaires. Pour cela, n'hésitez pas à consulter les sites Ecowatt afin de suivre la météo énergétique et être informés des alertes éventuelles.

<https://www.monecowatt.fr/>

Le site Eco2mix fournit quant à lui, les informations de consommation électrique en France et donne un aperçu des pics de consommation par heure et par jour dans l'ensemble de notre pays.

<https://www.rte-france.com/eco2mix>

✦ ENVIRONNEMENT C'EST OFFICIEL !

Villers-sur-Mer est labélisée APlcité® « 2 Abeilles - Démarche remarquable ». La grande classe !

Le comité de labellisation APlcité® a décerné à Villers-sur-Mer le label « 2 Abeilles - Démarche remarquable ». Parmi nos actions, le comité de labellisation a particulièrement valorisé :

- le volet « Gestion des espaces verts »
- notre politique de conservation et de développement des haies.

Comme perspectives de progression, le comité de labellisation a émis les suggestions suivantes :

- compléter la politique de lutte contre le frelon asiatique avec des campagnes de piégeage encadrées ;
- la célébration d'évènements et animations en lien avec les abeilles et les pollinisateurs;
- procéder à l'analyse pollinique du miel de Villers-sur-Mer afin de sensibiliser les habitants aux plantes dites « utiles aux abeilles » (mellifères)

La sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur pour l'ensemble de nos concitoyens qui sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir.

Les abeilles ont en effet un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ 2/3 des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, 30% du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Un important travail de sensibilisation a été mis en place auprès de la population et des



collectivités afin de préserver les abeilles. De nombreuses collectivités se sont ainsi inscrites dans cette dynamique exigeant le respect de la biodiversité dans leurs appels d'offres publics, installant des ruchers pédagogiques en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de protection de l'environnement, à laquelle les collectivités s'attachent à répondre.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) et nous, pensons qu'il est important de valoriser cette démarche. C'est pourquoi nous avons mis en place des actions pour la préservation des abeilles et autres pollinisateurs grâce à l'obtention du label APlcité®.

FAIRE RECONNAITRE NOS ACTIONS EN FAVEUR DES INSECTES POLLINISATEURS :

Le but de ce label est de mettre en lumière à l'échelle nationale l'engagement de notre ville en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement.

L'OBJECTIF :

L'objectif de ce label est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. En plus d'être une récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs.

✧ ÉTAT CIVIL

Naissances, mariages et décès à Villers-sur-Mer

NAISSANCES

- > Elio, Stéphane, Tom HOUSSARD né le 14 novembre à Caen
- > Nelya, Ouisa SAÏDANI née le 30 novembre à Caen

MARIAGES

- > Philippe BONNETON et Nathalie LALIMAN le 24 septembre

DÉCÈS

- > Suzanne MONNIER, veuve JUCHORS, 100 ans le 14 août à Lisieux (retranscrit en septembre)
- > Michel REY, 71 ans le 22 août à Caen (retranscrit en septembre)
- > Henri SEBAG, 85 ans le 1er septembre à Villers-sur-Mer
- > André LACASSAGNE, 74 ans le 9 septembre à Villers-sur-Mer
- > Joël GAUTIER, 53 ans le 15 septembre à Caen
- > Claudine BROSSARD, épouse DIOT, 75 ans le 17 septembre à Lisieux
- > Henri APARD, 100 ans le 25 septembre à Saint-Arnoult
- > Jean BISSOUDRE, 81 ans le 11 octobre à Pont-L'Évêque
- > Paulette BORDEAUX veuve GUÉRARD, 88 ans le 13 octobre à Dozulé
- > Raymonde MESME épouse PHILIPPE, 82 ans le 15 octobre à Caen
- > Robert DAAGE, 96 ans le 16 octobre à Saint-Gatien-des-Bois
- > Raymond FONTAINE, 92 ans le 21 octobre à Quimperlé
- > Lucien VAREILLE, 94 ans le 21 octobre à Villers-sur-Mer
- > Liliane MAÎTRE épouse ASTRUC, 81 ans le 30 octobre à Equemauville
- > Pascal MARÉCHAL, 60 ans le 1er novembre à Villers-sur-Mer
- > Jean PIANELLI, 90 ans le 5 novembre à Cricqueb uf
- > Nadia VAGNIEZ, 61 ans le 8 novembre à Villers-sur-Mer
- > Robert WARENGHIEN, 95 ans le 10 novembre à Cricqueboeuf
- > Ghislaine PROD'HOMME épouse SIAUVE, 91 ans le 15 novembre à Villers-sur-Mer
- > Janine GERMAIN veuve BARRET, 99 ans le 22 novembre à Villers-sur-Mer
- > Josiane QUIGNARD, 91 ans le 24 novembre à Montivilliers
- > Yvette CHAMPEAUX, 101 ans le 02 décembre à Saint-Pierre-des-Iffs
- > Marie BENTZ, 98 ans le 4 décembre à Ouistreham
- > Daniel IMBAULT, 87 ans le 5 décembre à Villers-sur-Mer
- > André DESSENDIER, 81 ans le 14 décembre à Villers-sur-Mer

✦ GOUVERNANCE

RÉUNIONS des Comités de quartier

L'équipe municipale a mis en place des Comités de quartier dès le début de son mandat. Pour vous faire participer à la vie de la Commune et vous permettre d'instaurer un dialogue continu et direct avec la Mairie.

Ces Comités de quartier sont autonomes. Leur composition est ouverte, ils élisent eux-mêmes leurs présidences, ils se réunissent quand ils veulent avec les agendas qu'ils souhaitent bien établir. Le Maire et les élus sont invités ou non à leurs réunions, en fonction du bon vouloir des Comités de quartier.

Ces dernières semaines, 3 des 4 Comités de quartier se seront réunis en présence du Maire et de certains de ses adjoints. Des moments privilégiés d'échanges, très appréciés des membres des Comités de quartier comme du Maire et des élus.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur ces Comités de quartier, n'hésitez pas à contacter la Mairie (**02 31 14 65 00** ou **mairie@villers.fr**) qui vous mettra en relation avec leurs représentants.



✦ CONSEILS MUNICIPAUX

les chiffres de la participation **DE VOS ÉLUS**

Par souci de transparence, le Maire impose la publication des chiffres de la participation physique des élus aux Conseils municipaux.

Le dernier Conseil municipal de 2022 s'étant tenu vendredi dernier, un nouveau bilan peut être tiré.

1 Nombre total de Conseils municipaux depuis le début de la mandature 2020/2026

Vendredi dernier s'est tenu le 17ème Conseil municipal de la mandature en cours (2020 - 2026).

Cette mandature ayant débuté en juillet 2020 (et non en mars 2020) à cause de la Covid-19, il se sera donc tenu un total de 17 Conseils municipaux en 30 mois, soit une moyenne d'un Conseil municipal tous les 1,8 mois.

2 Participation des élus aux Conseils municipaux

L'année 2022 se clôture avec les moyennes suivantes :

> Le Maire

- Thierry GRANTURCO : 17 sur 17 soit 100 %

> Les adjoints (par ordre alphabétique)

- Marie-Anne GABREAU : 15 sur 17 soit 88 %

- Olivier GUERIN : 17 sur 17 soit 100 %

- Florence LE NAIL : 16 sur 17 soit 94 %

- Chhun-Na LENGART : 17 sur 17 soit 100 %

- Christophe PEREZ : 17 sur 17 soit 100 %
- Stéphane PERRAULT : 17 sur 17 soit 100 %

> Les Conseillers municipaux de la majorité (par ordre alphabétique)

- Arnaud BESNIER : 17 sur 17 soit 100 %

- Virginie CAILLÉ : 14 sur 17 soit 79 %

- Cindy GIROT : 13 sur 17 soit 76 %

- Audrey GRASSI : 13 sur 17 soit 76 %

- François HORENT : 17 sur 17 soit 100 %

- Delphine MANOURY : 15 sur 17 soit 88 %

- Laurent MENARD : 14 sur 17 soit 79 %

- Gaël PILASTRE : 12 sur 17 soit 71 %

- Caroline RACLOT : 13 sur 17 soit 76 %

- Louis RONSSIN : 16 sur 17 soit 94 %

- Jérôme TREGOAT : 13 sur 17 soit 76 %

- Gladys VIGNET : 16 sur 17 soit 94 %

> Les Conseillers municipaux d'opposition (par ordre alphabétique)

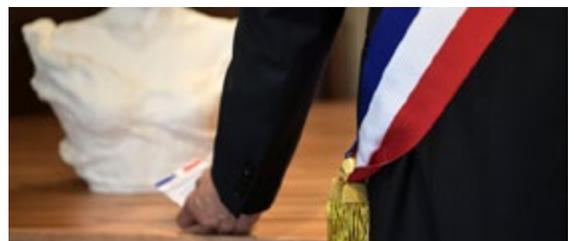
- Christine BONNIEUX : 11 sur 17 soit 65 %

- Sylvie GOGUET : 8 sur 9 * soit 89 %

- Jérémie GOSSELIN : 16 sur 17 soit 94 %

- Miriam GUÉRARD : 11 sur 17 soit 65 %

* Mme GOGUET a remplacé Mme VINCENT démissionnaire en cours de mandat.



✧ HANDICAP

la semaine du handicap a eu lieu en novembre.

OÙ EN EST-ON À VILLERS-SUR-MER SUR LE SUJET ?



La semaine du handicap s'est tenue courant novembre. Un moment privilégié pour que notre équipe municipale fasse un point de la situation du handicap dans notre ville.

1 Notre obligation d'emploi de personnes handicapées

Tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés.

Cette obligation d'emploi s'impose à l'État et à ses établissements publics autres qu'industriels et commerciaux, aux collectivités locales et à leurs établissements publics autres qu'industriels et commerciaux, aux établissements sanitaires et sociaux ainsi qu'à l'exploitant public La Poste.

Le non-respect de cette obligation entraîne, depuis le 1er janvier 2006, le versement d'une contribution annuelle au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les collectivités publiques peuvent s'acquitter de leur obligation d'emploi en recrutant des personnes handicapées par concours ou en qualité d'agent contractuel.

L'égal accès aux concours et aux emplois publics est garanti à l'ensemble des candidats. Aucun candidat handicapé, ayant fait l'objet d'une orientation en milieu ordinaire de travail, ne peut être écarté, en raison de son handicap, d'un concours ou d'un emploi sauf si son handicap a été déclaré médicalement incompatible avec la fonction postulée.

Au sein de la Mairie, 5 de nos 62 employés municipaux (donc 8 %) sont en situation de handicap. Nous sommes donc au-dessus du seuil de 6 % et n'avons donc pas à verser de compensation financière au FIPHFP.

2 Nos autres actions

> Stationnement pour personnes à mobilité réduite

Le nombre de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) dans notre ville a augmenté ces dernières années et leur positionnement dans Villers a évolué pour aider les personnes concernées à avoir plus facilement accès aux points essentiels de notre ville (centre-ville, plage...).

Leur localisation est accessible via le site web de la ville : <https://www.villers-sur-mer.fr/fiche-information/handicap/le-stationnement/>

> L'accessibilité de nos bâtiments publics

La loi « Handicap » du 11 février 2005 énonce le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées.

C'est autour du projet de vie formulé par chaque personne handicapée que la cité doit s'organiser pour le rendre possible (handicap moteur, sensoriel et mental).

Notre ville a effectué un diagnostic des voiries et des bâtiments. Ce diagnostic s'appelle PAVE pour « Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics ».

De nombreux aménagements sont régulièrement réalisés à Villers-sur-Mer pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite.

Dès lors que des travaux sont entrepris, la dimension "accessibilité" est intégrée, tenant compte du diagnostic PAVE.

La Mairie étudie par ailleurs toutes les demandes de permis de construire prévoyant un accueil du public (essentiellement pour les établissements re-

cevant du public) en vue d'exiger le respect des normes PMR.

> Une aide financière pour le transport de personnes en situation de handicap

Sur demande auprès du Centre Communal d'Action Social (CCAS), les personnes en résidence principale à Villers-sur-Mer, et justifiant de la reconnaissance par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) d'un handicap au moins égal à 50 %, peuvent se voir reverser :

- 50% du prix de l'abonnement mensuel pour les personnes ayant un handicap entre 50 et 80%
- 80% du prix de l'abonnement mensuel pour les personnes ayant un handicap supérieur à 80%.

Pour cela, il faut justifier d'une obligation de transport quotidien pour une formation ou un travail, sans prise en charge partielle ou totale par un organisme tiers.

> La plage de Villers-sur-Mer certifiée « Handiplage »

Tous les efforts ont été faits pour que les personnes handicapées puissent accéder facilement à notre plage et à la mer.

La Mairie a entre autres investi dans des tapis / chemins d'accès à la plage pour fauteuils roulants qui sont déployés en saison. D'autres aménagements viendront progressivement renforcer notre certification.

Cette certification fait en tout état de cause de notre plage un modèle du genre.

**VILLERS-SUR-MER,
VILLE INCLUSIVE.**

✦ HANDICAP

nous allons continuer à aménager notre plage dans le cadre de la certification

« **HANDIPLAGE** »

À Villers-sur-Mer, les efforts ont été faits pour que les personnes handicapées puissent accéder à notre plage et à la mer. Car il serait insupportable et inacceptable qu'elles ne puissent pas en profiter.

La Mairie a entre autres investi dans des tapis d'accès à la plage pour fauteuils roulants qui sont déployés en saison. L'accès aux différentes toilettes a été adapté, des tirs à l'eau sont disponibles en nombre suffisant et l'ensemble de la signalisation a été rendue disponible.



L'équipe municipale a cependant décidé de continuer à améliorer les conditions d'accès à notre plage aux personnes handicapées en doublant le tapis d'accès à la mer. Ces équipements seront acquis et déployés avant la prochaine saison estivale. **D'autres aménagements viendront donc progressivement renforcer notre certification.**

✦ INTERNATIONAL

notre Maire retenu par la Commission européenne comme l'un des acteurs locaux à consulter concernant

L'AVENIR DE L'EUROPE

La Commission européenne a décidé de sélectionner un certain nombre d'élus locaux, dans les 27 pays membres de l'Union européenne, en vue de travailler sur l'avenir de la construction européenne.

Notre Maire a été sélectionné. Expert juridique auprès de la Commission européenne, expert juridique auprès

de l'ONU (UNECE), avocat auprès de la Cour Pénale Internationale, avocat international depuis plus de 30 ans et capable de travailler en français comme en anglais, **son expertise et son expérience ont été jugées pertinentes.**

**UN HONNEUR POUR
NOTRE VILLE.**

✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

épisodes de neige ET DE TEMPÉRATURES NÉGATIVES

Nos services se sont démultipliés ces dernières semaines dans nos rues et nos chemins, du fait des conditions météorologiques peu favorables auxquelles nous avons dû faire face.

A noter qu'en cas de neige et de verglas, nos services doivent d'abord se concentrer sur les voies routières principales, puis secondaires, puis tertiaires et ensuite sur nos rues et trottoirs les plus fréquentés, puis sur ceux moins fréquentés puis enfin sur ceux très peu fréquentés.

Il y a donc toujours un décalage dans le temps concernant les interventions de nos services dans ce genre de circonstances.

Cela va sans dire mais cela va mieux en le disant...





✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

accueil des nouveaux **VILLERSOIS**

L'équipe municipale a décidé de mettre en place une cérémonie qui sera donc dorénavant annuelle : l'accueil des nouveaux Villersois, c'est-à-dire de celles et de ceux d'entre vous qui s'installent dans notre ville en cours d'année.

Vous avez été une cinquantaine à

répondre à l'invitation du Maire et de son équipe. Une manière sympathique de faire connaissance. Autour d'un pot de l'amitié.

N'hésitez pas à venir à la rencontre de nos élus en Mairie lors des permanences du samedi matin **ou à prendre RDV en tête-à-tête avec notre Maire.**

✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

es représentants du personnel de la Mairie ONT ÉTÉ ÉLUS

Les employés municipaux ont pu voter pour leurs représentants.

Élus pour 4 ans, ce sont eux qui rencontreront régulièrement le Maire pour discuter de leurs conditions de travail.

Ont été élus (par ordre alphabétique) :

- Maxime AGUILLE
- Florence BAILHACHE
- Benjamin LANGLAIS
- Elodie LEGRAND (absente sur la photo)
- Elsa LOUIS dit PICARD
- Aurélien MICHEL

**FÉLICITATIONS À ELLES
ET À EUX !**





✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

nos services se préparent à d'éventuels DÉLESTAGES ÉLECTRIQUES

La Première ministre a récemment communiqué sur le fait que les tensions sont fortes sur le marché de l'énergie et pourraient conduire à des coupures de courant et des délestages.

Lors d'un délestage, l'électricité est coupée, de façon ponctuelle, dans le but de conserver l'intégrité du système électrique et d'éviter un problème de plus grande envergure. Dans un secteur donné, l'alimentation électrique d'une

partie des consommateurs est alors coupée, pour maximum deux heures.

Notre Mairie s'organise au mieux pour faire face à tout éventuel délestage qu'elle subirait alors tout comme vous. Une cellule de crise à la Mairie a donc été mise en place.

À noter que même en cas de délestage vous pourrez toujours contacter les secours via le 112.

✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

nous sommes là
SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE !

L'équipe municipale a mis en place de nombreux services **TOTALEMENT GRATUITS** à votre disposition depuis son élection. En voici 10 ci-dessous, liste non-exhaustive, qui devrait vous amener à consulter la Mairie en cas de besoin.

- 1 des permanences avec les élus
- 2 une médiatrice
- 3 un Défenseur des droits
- 4 une permanence avec une psychologue
- 5 une permanence informatique
- 6 une formation en informatique
- 7 un espace de coworking
- 8 un appartement d'urgence pour les victimes de violence intra-familiales
- 9 une navette à votre disposition
- 10 des conseils et activités physiques pour les seniors

Lisez plus précisément.

1 Vous voulez rencontrer les élus ?

Les élus se mettent à votre disposition tous les samedis matin à la Mairie, de 10h à 12h. Pour les sujets spécifiques, veuillez privilégier les rendez-vous avec l'élu en charge du sujet concerné. Vous pouvez prendre rendez-vous avec eux en contactant le secrétariat de la Mairie.

2 Vous avez besoin d'une médiation ?

Notre Maire a souhaité que les Villersois ne restent jamais sans réponse lorsqu'ils décident de frapper à la porte de la Mairie. Toutefois, certains d'entre vous s'adressent parfois à la Mairie pour des problèmes qui ne relèvent pas de la compétence du Maire et de son équipe.

Le Maire a sélectionné un médiateur. Qui est en l'occurrence une médiatrice, à savoir Françoise LECHAU. A l'écoute, empathique, elle vous recevra sur rendez-vous que vous pouvez prendre auprès de l'accueil de la Mairie :

du lundi au jeudi
de 9h30 à 12h / 13h30 à 17h
vendredi, de 9h à 16h
samedi, de 10h à 12h
Tél : 02 31 14 65 00

Vous pouvez la solliciter pour des problèmes de voisinage ou, plus généralement, pour tout conflit d'ordre privé entre Villersois.

3 Vous avez un problème avec l'administration ?

Notre équipe municipale a mis en place des permanences avec le Délégué du Défenseur des Droits au sein du Calvados, Patrick DURAND. L'objectif est de vous proposer dans toute la mesure du possible, des solutions lorsque vous faites face à des problèmes d'ordre juridique ou admi-

nistratif qui ne sont pas de la compétence de la Mairie.

Le Défenseur des droits est chargé de 5 grandes missions :

- défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d'une mission de service public
- défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant
- lutter contre les discriminations, directes ou indirectes ainsi que promouvoir l'égalité
- veiller à la régularité des contrôles effectués par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire français



- orienter vers les autorités compétentes tout lanceur d'alerte et veiller aux droits et libertés de cette personne.

Pour avoir un rendez-vous avec le Défenseur des Droits, n'hésitez donc pas à contacter la Mairie par téléphone au 02 31 14 65 00.

4 Vous avez besoin d'un soutien psychologique ?

Depuis le mois d'avril 2021, avec l'aide de Madame Catherine MARKMAN, psychologue clinicienne, une permanence d'écoute et d'aide psychologique gratuite et ouverte à tous a été mise en place à la Mairie. Pour vous aider. Pour votre bien-être. Parce que nous prenons soin de vous.

Cette permanence a pour but de permettre aux personnes en détresse psychologique de dépasser le tabou du psychologue afin qu'elles puissent faire la démarche de venir parler de leurs émotions, de leur stress et de leurs angoisses à une professionnelle tenue au secret professionnel.

Ce n'est pas une démarche de prise en charge de soins mais une écoute bienveillante qui permet à la psychologue d'aider ces personnes à évoquer leurs différents troubles psychiques : troubles du sommeil, troubles alimentaires, sensation de grande solitude voire d'abandon, états anxieux et état d'alerte permanent, émotions négatives, vécu traumatique...

Cet espace d'écoute et de parole permet de soutenir et de soulager, et, éventuellement d'orienter vers des soins spécifiques locaux pour ceux qui

pourraient en avoir besoin.

Cette permanence vient en aide aux personnes qui, quel que soit le contexte, rencontrent des difficultés dans leur vie personnelle ou sont témoins de détresses dans leur entourage proche (enfants, ados, parents, grands-parents, amis...) et voudraient venir en parler.

Ces permanences se tiennent le samedi matin à la Mairie dans le respect strict du secret professionnel.

Les RDV se prennent, au choix, à l'accueil de la Mairie, ou de façon plus anonyme en déposant une demande dans la boîte à lettres de la Mairie.

5 Vous avez besoin d'une aide « informatique » ?

Des permanences informatiques se tiennent tous les jeudis, de 17h à 19h au Villare.

L'objectif est entre autres d'aider ceux d'entre vous, non équipés ou mal à l'aise avec l'outil informatique, à effectuer des démarches administratives en ligne. Ces démarches sont de plus en plus à devoir être effectuées via internet et auront vocation à être de plus en plus informatisées.

N'hésitez pas à vous y rendre avec vos documents.

6 Vous avez besoin d'une formation en informatique ?

La Mairie a investi dans de nouveaux matériels informatiques pour permettre aux formations qui sont données aux Villersois et Villersaises d'être vraiment efficaces.

Nous souhaitons que celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent, puissent recevoir une formation sur du matériel adéquat, ne pas rester à la traîne et pouvoir être ne serait-ce qu'un minimum connecté.

Pour s'inscrire à des cours informatiques, il faut contacter l'association "Informatique pour tous" : <https://informatiquepourto.wixsite.com/villers-sur-mer/cours-individuels>

7 Vous avez besoin d'un espace de travail connecté ?

La Mairie a mis en place un espace de coworking gratuit, au Villare.

Mis entre parenthèses durant la période des restrictions sanitaires dues à la #COVID19, il a depuis pris sa vitesse de croisière. Vous pouvez vous y rendre en réservant (toute une journée ou simplement un créneau horaire) ou sans réservation. Totalement équipé (PCs, imprimantes, photocopieur, salle de réunion, wi-fi...), seuls les consommables (papiers, etc...) vous sont facturés au prix coûtant.

Notre espace de coworking est une offre ayant pour but d'offrir à ceux qui ont changé leur mode de vie (en travaillant dorénavant plus de Villers que de Paris par exemple) tous les outils et l'encadrement nécessaires.

Si vous êtes dans ce cas, nous vous attendons au Villare.

8 Vous êtes victime de violences intra-familiales ?

Pour faire face à ce problème de société, la Mairie a mis un appartement d'urgence à la disposition des victimes



de violences intra-familiales. Cet appartement dont l'adresse est gardée secrète, ne sera pas affecté à d'autres fins que d'accueillir les victimes et leurs enfants, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

En cas d'urgence, 24h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours sur 365 vous pouvez joindre le numéro suivant : 06 33 29 89 94.

9 Vous avez besoin d'une aide de mobilité ?

Afin de faciliter la mobilité des Villersois et des Villersois, tout particulièrement entre Villers 2000 et le centre-ville et entre les Hauts de Villers et le centre-ville, un véhicule électrique a été acheté (9 places : conducteur + 8 passagers).

La gestion de cette navette a été confiée à l'Entraide et elle sera donc conduite par des chauffeurs bénévoles de l'Entraide.

La navette est gratuite.

Les animaux domestiques accompagnant leurs propriétaires sont tolérés, pourvu qu'ils ne créent aucune nuisance auprès du chauffeur ou des autres passagers.

Les transports se font le mardi, le jeudi et le dimanche de chaque semaine, de 10h à 12h30. Ces tournées peuvent être amenées à s'étoffer selon la demande des Villersois.

Le premier circuit en boucle est :

- Bagot (desserte du cabinet médical de Bagot et de la salle Bagot) ;
- Gabions (au croisement de l'avenue

- des Gabions et de la rue du Commerce) ;
- Place Loutrel (desserte du cabinet médical de Loutrel) ;
- Paléospace (au niveau de l'arrêt du Petit Train) ;
- Centre Commercial Villers 2000 (face à la laverie) ;
- Plage-Casino ;
- Police Municipale ;
- Les Hauts de Villers (à l'arrêt protégé du NOMAD ex-Bus Vert) ;
- Les marines (à la sortie de la résidence) ;
- Bibliothèque (côté parking du bâtiment) ;
- Commerces Centre (au croisement de la rue du Général Leclerc et de la rue Sainte-Marguerite).

Une boucle dure approximativement 30 minutes. La durée dépend, entre autres, du public fragile qui peut être véhiculé, avec des difficultés pour monter et descendre.

10 Vous êtes « senior » et souhaitez des conseils ou des activités physiques adaptées ?

Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux Villersois et Villers-

soises de plus de 60 ans de préserver leur qualité de vie à leur domicile, avec quatre ateliers :

- créer chez soi un environnement propice à l'autonomie (ergothérapie) ;
- faire du sport adapté à sa santé et ses capacités physiques (sport-santé) ;
- rebondir avec un nouvel équilibre personnel (développement personnel) ;
- découvrir le monde de l'internet et des réseaux sociaux (atelier numérique).

Programme gratuit :

- Ateliers collectifs « sportifs » : tous les lundis, séances de 45 min à 10h et à 11h, en groupe, salle Panoramique.
- Ateliers « Développement Personnel » : les lundis, une fois par mois en salle panoramique.
- Intervention en « ergothérapie » : sur rendez-vous à domicile.
- Ateliers personnalisés et collectifs « Informatique » : sur rendez-vous à domicile

Pour vous inscrire, se renseigner en Mairie Annexe : 02.31.14.65.13

Et bien d'autres aides... Nous consulter si nécessaire : mairie@villers.fr





✦ MOBILITÉ

des travaux vont être lancés à Villers-sur-Mer pour mieux accueillir

LA VÉLOMARITIME

La Vélomaritime - EuroVelo 4, appelée aussi Véloroute de l'Europe Centrale, relie Roscoff en France à Kiev en Ukraine sur 4.000 km.

En France, l'itinéraire offre une expérience maritime à la découverte de perles rares sur plus de 1.500 kilomètres de la Manche à la Mer du Nord. De Roscoff en Bretagne, à Dunkerque en Hauts-de-France, la véloroute traverse des sites mythiques tels que la côte de Granit Rose, le Mont-

Saint-Michel et sa baie, les Plages du Débarquement, les falaises d'Étretat mais aussi... Villers-sur-Mer !

Avec une part importante de voies partagées, c'est un itinéraire vélo idéal pour les cyclistes en recherche d'évasion, de défi, de découverte culturelle et gastronomique.

Notre équipe municipale discute depuis des mois avec le Conseil Départemental de la traversée de Villers-sur-Mer par la Vélomaritime. Ainsi

des travaux vont prochainement être effectués dans notre ville afin d'améliorer et de sécuriser ce parcours. Par conséquent avant l'été prochain auront lieu :

1 La réhabilitation du chemin des rangs :

Le projet prévoit de reprendre la bande de roulement endommagée sur l'intégralité de ce chemin. Elle sera également élargie afin de garantir une largeur minimale de 3m.

2 La réhabilitation du chemin de Préfontaine :

Le projet consiste en l'aménagement d'un tronçon de voie verte en enrobé sur la partie haute du chemin de Préfontaine. Ce chemin sera aménagé avec une largeur de 2.50m. L'espace est contraint par les talus.

Il est également prévu d'y réhabiliter un local de dépose d'ordures ménagères.

3 L'aménagement du carrefour RD513 / Chemin de Préfontaine :

Recul de l'entrée d'agglomération et création d'une porte d'entrée.

Création d'un plateau traversant au carrefour afin de sécuriser la traversée des vélos.

Recalibrage des rayons de girations dans le carrefour afin de ralentir la vitesse.

4 L'aménagement du Chemin du ruisseau du Montcel :

Ce chemin longe le ruisseau et est une promenade très fréquentée. A ce titre, il est prévu de l'élargir à 3.00m pour en faire une voie verte confortable pour tous les usages. Le revêtement sera repris sur l'intégralité de la largeur avec un nouveau sable stabilisé.

**L'INTÉGRALITÉ DES ARBRES
SERA CONSERVÉE.**



✧ OPPOSITION

ESPACE D'EXPRESSION RÉSERVÉ À L'OPPOSITION MUNICIPALE.

réponse par une "note de la rédaction". Illégalité

Un maire, en tant directeur de la publication d'un bulletin municipal, qui décide de publier sous forme « d'une note de la rédaction » des commentaires critiques à l'égard de l'article présenté par les élus de l'opposition. Commentaires placés sous la tribune qui est réservé à ces élus.

Cette note de la rédaction qui suit immédiatement une tribune de l'opposition, dont elle a ainsi pour objet et pour effet de réduire la portée, est illégale. Dans le cadre du débat démocratique que peut susciter le contenu de la tribune rédigée par les élus de l'opposition dans les communes de 1 000 habitants et plus, la majorité municipale dispose d'un droit de réponse. Mais la réponse ne saurait être apportée dans le même magazine municipal. Il suit de là

que, dans les circonstances de l'espèce, une « note de la rédaction » sous forme d'un commentaire critique qui suit immédiatement la tribune de l'opposition, et qui a pour objet et pour effet d'en réduire la portée, porte atteinte à la liberté d'expression des élus de l'opposition municipale, en méconnaissance des dispositions de l'article L 2121-27-1 du CGCT (CAA Douai, 20 octobre 2020, M. B., n° 19DA01986).

Nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur pour l'année 2023 !

Christine BONNIEUX, Sylvie GOGUET, Jérémie GOSSELIN, Miriam GUERARD

oppositionvillerssurmer@gmail.com

✧ PALÉOSPACE

la semaine dernière, la commission « appel d'offres » du Paléospace s'est réunie.

POURQUOI ?

Le Paléospace est un musée labellisé « musée de France » qui appartient dorénavant à notre ville. Racheté à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie en décembre 2020, il est devenu le fleuron scientifique et culturel de Villers-sur-Mer et s'inscrit comme un outil indispensable à la mise en valeur du patrimoine géologique et paléontologique exceptionnel de notre ville.

Le Paléospace battra en 2022 son record annuel de visiteurs. Il est désormais, du fait de son succès, à l'étroit dans ses murs.

Le Conseil d'administration du Paléospace dont le président est notre



À SUIVRE... CAR ÇA BOUGE
VRAIMENT BIEN À VILLERS-SUR-MER.

Maire Thierry GRANTURCO, a réuni sa commission « appel d'offres » pour auditionner des consortia susceptibles d'accompagner le Paléospace dans son extension et dans l'accueil d'offres muséales supplémentaires concernant l'archéologie, l'astronomie et le développement durable.

Une étape majeure pour le développement de la science et de la culture à Villers-sur-Mer.

✧ PALÉOSPACE

le Planétarium ÉVOLUE !

Le Planétarium évolue : un nouveau projecteur laser vient d'être installé dans le planétarium 360°. Non seulement il sera plus fiable mais surtout la qualité de l'image sera nettement accrue, tant par le contraste que la définition en 4K avec des logiciels eux

aussi bien plus performants !

De quoi découvrir ou redécouvrir les contenus dans une expérience à 360° encore plus réaliste !

Idée cadeau : offrez des entrées pour visiter le Paléospace et le planétarium (billetterie en ligne) !



UNE FIERTÉ POUR LE PALÉOSPACE
ET POUR NOTRE VILLE !

✧ PALÉOSPACE

RECORD HISTORIQUE D'ENTRÉES en 2022

Le Paléospace a battu en 2022 son record historique d'entrées. Notre musée aura en effet accueilli cette année 67.807 visiteurs. Un record atteint pour plusieurs raisons :

- 1** d'abord et surtout grâce à l'excellent travail de l'équipe du Paléospace dirigée par Karine BOUTILLIER, équipe sans laquelle ce succès n'aurait pas été envisageable ;
 - 2** ensuite grâce à la nouvelle organisation mise en place par l'équipe municipale qui a fait le choix fort en début de mandat :
- de racheter le Paléospace à la Communauté de Communes Coeur Côte

Fleurie à laquelle il appartenait pour en faire un musée 100 % villerois ;
- d'en récupérer la gestion qui était de la compétence de la SPL InDeauville pour la reprendre directement en main à travers un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé pour l'occasion ;

avec pour objectif principal de donner aux équipes en place une grande latitude de créativité et d'initiative. Le pari est réussi ! Jamais autant de visiteurs ne seront venus au Paléospace qu'en 2022 et **le chiffre d'affaires du musée dépassera de près de 30 % les prévisions faites en début d'année.**

✧ PATRIMOINE

ÇA Y EST !

la marque « Villers-sur-Mer »
est enregistrée et protégée !

Nous vous en avons parlé : c'est dorénavant officiel. L'équipe municipale a fait protéger Villers-sur-Mer, à savoir son emblème et son nom, en tant que marque. Plus personne ne pourra donc utiliser l'emblème de notre ville sans l'autorisation préalable de la Mairie. Ceci n'était pas le cas jusqu'ici puisque des industriels, des commerçants, des associations, des tour-opérateurs, etc... utilisaient l'ancien emblème de la ville - qui n'était pas protégé - comme elles l'entendaient. À un point tel que la Mairie s'était vu mise en demeure fin 2020 par un industriel de... cesser d'utiliser le logo de la ville.

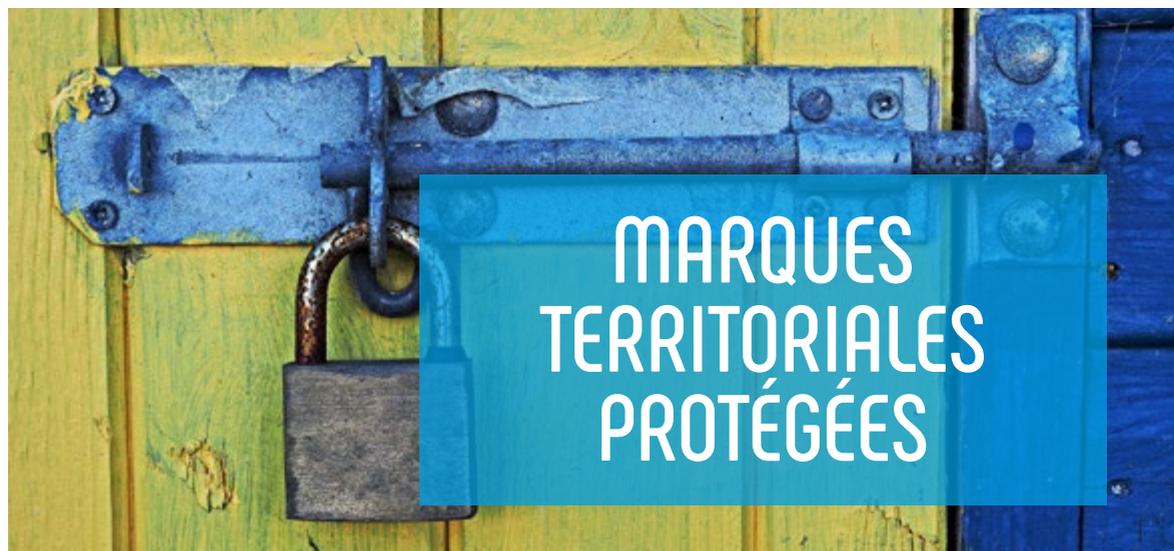
L'équipe municipale a donc décidé de protéger notre ville de ce genre de comportements et a obtenu de

l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) après une procédure juridique très spécifique de plusieurs mois, une protection désormais solide et imperméable.

Nous invitons donc fermement :

- les associations à **NE PAS UTILISER** le blason de la Ville sans autorisation préalable de la Mairie ;
- les commerçants à **NE PAS VENDRE** de produits portant l'emblème de la Ville sans autorisation préalable de la Mairie.

La Mairie reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le sujet.





✦ PATRIMOINE

projet d'interdiction du ramassage
des fossiles sur la plage.

**NOUS SUIVONS CE DOSSIER
DE PRÈS !**

Le projet de création d'une réserve sur les falaises et les platiers rocheux d'âge jurassique du Calvados constitue l'occasion de mettre en lumière notre exceptionnel patrimoine géologique et paléontologique, trop souvent oublié, et les milieux et espèces d'intérêt qui sont inféodés aux falaises.

Dès 2019, une large concertation a été enclenchée afin de construire le dossier de création de cette réserve naturelle qui a été soumis à enquête publique au mois d'octobre dernier.

Les résultats de cette enquête (« En-

quête publique n°E22000037/14 Création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados ») et ses résultats tout comme l'avis motivé du commissaire enquêteur ont récemment été publiés.

907 contributions à l'enquête publique ont été récoltées, dont 697 s'opposent à l'interdiction de ramassage des fossiles sur l'estran. En d'autres termes, près de 77% des avis vont clairement à l'encontre de l'interdiction du ramassage des fossiles sur le domaine maritime.

Malgré cela, l'avis motivé du commissaire enquêteur reste favorable à cette interdiction. Nous considérons que cet avis est une véritable hérésie scientifique et culturelle qui, si elle devait aboutir à une inscription au sein du décret ministériel attendu fin 2023, deviendrait également une hérésie administrative. En effet, et en tout état de cause, aucune autorité, quelle qu'elle soit, ne serait en capacité de faire respecter cette interdiction.

Notre Ville luttera, y compris judiciairement s'il le faut, contre ce décret s'il

devait consacrer cette interdiction. Et si, par malheur il devait être adopté et confirmé, il nous faudrait alors souhaiter bonne chance aux fonctionnaires de l'Etat lorsqu'ils courront sur nos plages après nos enfants pour voir ce qu'ils ont ramassé et mis dans leurs seaux ou s'assurer qu'il n'y a pas un fossile sur leurs châteaux de sable placé indécemment au milieu des coquillages.

Plus particulièrement en été, lorsque notre ville accueille près de 40.000 personnes...

✦ PATRIMOINE

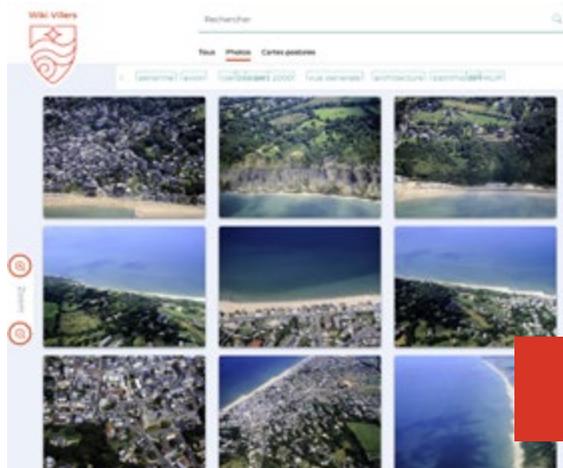
NOTRE « WIKI VILLERS » fonctionne plutôt bien

Notre équipe municipale a souhaité constituer des archives digitales pour Villers-sur-Mer en récupérant et en digitalisant des photos de notre ville, de ses maisons, de sa plage, de ses habitants, etc... Des centaines de photos, certaines très vieilles, d'autres récentes,

vous sont dorénavant accessibles gratuitement via ce lien : <https://wiki.villers.fr/>

Grâce à un travail de fond effectué en interne par les services de la Mairie, vous pouvez télécharger celles qui vous plaisent mais aussi charger celles que vous voulez. Pour toutefois assurer la qualité et la cohérence de nos archives digitales, les chargements de photos doivent d'abord être validés par un modérateur (la Mairie).

Une manière simple et gratuite d'accéder à une partie de l'histoire de notre ville.



ALORS N'HÉSITEZ PAS.

✧ PATRIMOINE

RÉCEPTION EN MAIRIE

de Sébastien WEIL pour la sortie de son second livre sur Villers-sur-Mer

L'équipe municipale a lancé des initiatives visant à mettre en valeur le patrimoine de Villers-sur-Mer, qu'il s'agisse de son patrimoine architectural ou de son patrimoine naturel. Des archives sont notamment progressivement rassemblées et rendues accessibles aux Villersois via le site web de la ville (voir notre Wiki Villers sur <https://wiki.villers.fr>).

Le travail de Sébastien WEIL, qui se

penche sous forme de courtes anecdotes sur l'histoire de Villers, va dans le même sens. Après avoir soutenu financièrement la sortie de son premier ouvrage en commandant un nombre important, la Mairie a fait de même avec le tome 2.

Les ouvrages ainsi achetés seront offerts lors des mariages, réunions officielles et autres événements exceptionnels.





✦ PLAGES

la Mairie investit dans UNE NOUVELLE TRACTOPELLE

Notre chargeuse-pelleteuse communément appelée « tractopelle », bientôt âgée de 10 ans, souffre du mal de mer ! En effet celle-ci présente beaucoup de points de rouille, une faiblesse moteur ainsi que des pannes à répétition dues à son utilisation sur la plage. Cet engin est un outil indispensable à la bonne gestion de notre Commune. Celui-ci permet l'entretien de la plage mais aussi d'intervenir aux quatre

coins de la ville en cas d'intempéries, d'aléas sur nos routes ou encore de transports de charges lourdes.

En 2023, nous verrons donc apparaître une nouvelle tractopelle dans Villers qui sera conduite par les agents des services techniques. Le modèle retenu a déjà fait ses preuves sur d'autres plages. **Un investissement particulièrement lourd, mais nécessaire.**

✦ PROPRETÉ

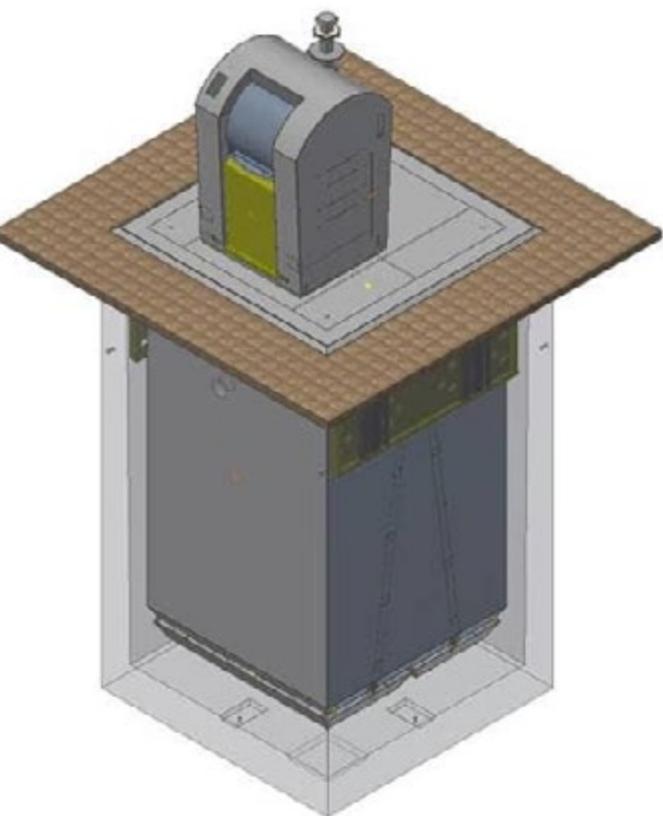
INSTALLATION PROCHAINE

de nouvelles poubelles enterrées à Villers-sur-Mer

Des poubelles enterrées, appelées aussi « points d'apports enterrés » vont continuer à être progressivement installées dans notre ville.

Au niveau de la rue Foch sur le côté de l'Office du Tourisme, 4 nouveaux points d'apports enterrés seront ainsi implantés, couvrant 4 flux :

- ordures ménagères,
- emballages,
- verre,
- et papier.



Ces nouveaux flux permettront de retirer les conteneurs aériens placés sur le bord de l'Office du Tourisme, ainsi qu'une partie des conteneurs qui se trouvent sur le parking Mermoz. Ce premier projet verra le jour en début d'année 2023 au plus tard.

De plus, un projet de point d'apports enterrés est prévu au niveau de Bois lurette en face de la sortie du chemin de San Carlo. Ceux-ci seront implantés courant décembre.

Dans un premier temps, ces nouveaux bacs seront aériens avec 4 flux (ordures ménagères, emballages, verre, papier) avant, par la suite, de devenir enterrés.

Ces poubelles favorisent le geste de tri. De plus, ce geste simple, multiplié, a un véritable impact sur l'environnement. Les principaux avantages de ces poubelles enterrées sont, outre le tri sélectif :

- la liberté des jours et horaires de présentation des déchets à la collecte ;
- la fin des sacs éventrés sur les trottoirs et des bacs roulants dégradés ;
- des coûts de collecte plus faibles ;
- la qualité esthétique et l'intégration dans le paysage.

✦ PROPRETÉ

arrêté municipal contre L’AFFICHAGE SAUVAGE

Nos services font de leur mieux, tous les jours, pour garder notre ville propre et belle. Or, nous faisons régulièrement face à de l’affichage sauvage. Partout, tout le temps. C’est désagréable pour les services et surtout très disgracieux pour notre belle ville.

C’est donc fini. Notre Maire a expliqué, a patienté et a compté sur la bonne compréhension des uns et des autres. Il est aujourd’hui temps de mettre un terme à ces activités néfastes pour notre ville et son patrimoine. Les associations et toute autre entité souhaitant communiquer une affiche devront :

- 1 passer par les services de SPACE ;
- 2 les différents panneaux existants aujourd’hui seront progressivement retirés pour être remplacés par des « panneaux-sucettes » c’est-à-dire des panneaux fermés qui ne pourront être ouverts que par nos services d’animations.

Donc oui pour afficher, mais pas n’importe où et pas n’importe comment.

NOUS VOILÀ AVERTIS !



✦ SÉCURITÉ

l’extension à venir
de notre réseau de
vidéosurveillance
**VA GÉNÉRER
DES TRAVAUX**

Dans le cadre du déploiement de la vidéosurveillance dans notre ville, des travaux vont avoir lieu afin de créer un réseau électrique pour l’alimentation de caméras. Ces travaux vont entraîner une gêne temporaire de circulation courant janvier.

Notre équipe municipale étant très attachée à la sécurité dans notre ville, elle continuera à progressivement renforcer la vidéosurveillance à Villers-sur-Mer.



✦ SÉCURITÉ

l'équipe municipale travaille à compléter NOTRE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est obligatoire pour certaines Communes. Villers-sur-Mer fait partie de ces Communes et a donc un PCS. Il est élaboré à l'initiative du Maire. Le PCS comprend :

- 1** l'identification des risques et des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables ;
- 2** l'organisation assurant la protection et le soutien des populations précise :
 - les dispositions internes à la Commune permettant de recevoir une alerte émanant des autorités ;
 - les moyens d'alerte et d'information de la population (annuaire opérationnel, règlement d'emploi des différents moyens d'alerte) ;

3 le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;

4 les modalités relatives à la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée ;

5 l'organisation du poste de commandement communal ;

6 l'inventaire des moyens propres de la Commune, notamment les moyens d'hébergement et de ravitaillement de la population.

Les services de la Mairie vont donc collecter un certain nombre d'informations dans les semaines qui viennent, principalement auprès des commerçants et des autres acteurs économiques de la Ville. **Nous invitons donc ces derniers à aider nos services dans le cadre de ce travail.**

✧ SÉCURITÉ

notre ville va s'engager dans le processus de labellisation de sécurité routière »

« VILLE PRUDENTE »

Notre équipe municipale s'est engagée à renforcer la sécurité routière dans notre ville. Des actions fortes ont ainsi été entreprises depuis 2020, telles que :

- 1 l'installation de 5 radars pédagogiques ;
- 2 l'installation de plusieurs ralentisseurs ;
- 3 des travaux de voirie visant à sécuriser plusieurs chemins et rues de Villers ;
- 4 l'interdiction de la traversée de Villers par les poids lourds et les cars ;
- 5 l'installation de caméras de vidéosurveillance ;
- 6 la limitation de la vitesse dans plusieurs chemins et routes de Villers ;

7 le renforcement des moyens de la police municipale ;

8 le renforcement de la coopération avec la gendarmerie ;

9 l'installation de passages piétons adaptés pour personnes malvoyantes ;

10 la sécurisation de l'utilisation du vélo.

La démarche « Ville prudente » permettra à notre Mairie de réaliser un audit des conditions de sécurité routière dans notre ville et de donner à nos services un cadre de réflexion et d'action. **Et de continuer doucement mais sûrement à renforcer la sécurité dans nos rues.**

VILLE PRUDENTE



ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE



✦ SÉCURITÉ

notre Maire a rendu un hommage aux pompiers lors de la fête DE LA SAINTE-BARBE

Nos pompiers pourraient être célébrés toute l'année tellement leur présence à nos côtés est appréciable. Mais ils le sont traditionnellement lors de la fête dite de la Sainte-barbe.

La Sainte-Barbe se fête normalement chaque 4 décembre. Elle est souvent repoussée au week-end suivant cette date par simplicité. Sainte patronne des sapeurs-pompiers, elle est leur protectrice. Chaque centre de secours organise ainsi une cérémonie en son honneur, manifestation placée sous le

signe des festivités et de la convivialité.

Notre Maire a rendu un hommage sincère et profond à cette occasion à nos pompiers, rappelant à quel point il a notamment été important de pouvoir compter sur eux lors de la mini-tornade du 18 juin dernier.

Un moment solennel qui s'est terminé par un moment de convivialité prolongé par un dîner ce soir en salle panoramique du casino.

✧ SÉCURITÉ

LES CHIFFRES

concernant les interventions de nos pompiers du 01/11/2021 au 31/10/2022



Notre Maire a rendu hommage à nos pompiers, au Centre de secours, lors de la fête de la Sainte-barbe. Un moment privilégié qui nous a permis de récolter les chiffres des interventions de nos pompiers entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022. Ainsi, durant la période en question, nos pompiers seront intervenus à 646 reprises, en intervenant sur :

- 503 secours à victimes ;
- 61 accidents sur la voie publique ;
- 36 incendies ;
- 2 couvertures opérationnelles ;
- 46 opérations et sorties diverses.

Soit un nombre en augmentation de 11 % par rapport à la période précédente.

Ce sont aujourd'hui 29 femmes et hommes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour veiller sur nous, 24 h/24, 7 jours/ 7 et 365 jours par an. **Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés !**

✧ SÉCURITÉ

INSTALLATION

d'un radar pédagogique et travaux rue du château

Dans le but de ralentir la vitesse dans le chemin du château, un radar pédagogique a été implanté par nos équipes. De plus dans ce même chemin, au niveau de la sortie de l'entreprise Newelec, un affaissement s'est formé.

Nous allons donc réaliser des travaux dans les semaines à venir afin de décroûter l'enrobé endommagé et recréer une structure de fond plus solide.

POUR VOTRE SÉCURITÉ.





✧ SOCIAL

PLANTATION

du 1er arbre de
la résidence services



Vous avez été plus d'une centaine à venir à la plantation du 1er arbre à la résidence service en construction rue du stade. Accompagné d'un EHPAD et d'un Pôle de santé, ce triptyque EHPAD-Résidence services-Pôle de santé devrait être ouvert en mars 2023.

En présence de M. Philippe VOVARD, président à la fois de la société ayant construit cette résidence service et de la société qui l'exploitera, de notre Maire Thierry GRANTURCO, de Marie-Anne GABREAU, adjointe à la santé et médecin généraliste et de M. Jean-Paul DURAND, ex-Maire de Villers-sur-Mer et médecin généraliste à la retraite, ce 1er arbre a été planté après une série de discours et avant

un cocktail offert par M. VOVARD.

Une visite du Pôle de santé en voie de finalisation a été organisée par Marie-Anne GABREAU et Eric LEBAILLIF et une visite des appartements témoins a été assurée par la direction de la résidence services. Une belle initiative de M. VOVARD que la Mairie remercie chaleureusement. Un hommage particulier a été rendu à M. Jean-Paul DURAND, notre ex-Maire, qui fut à l'origine de ce projet.

N'hésitez pas à contacter la Mairie pour de plus amples informations sur :

- la résidence services,
- le Pôle de santé,
- l'EHPAD,

par téléphone : 02 31 14 65 00

par e-mail : mairie@villers.fr



✦ SOCIAL

COOPÉRATION

entre l'Entraide et le Conseil municipal
des enfants en vue d'offrir des cadeaux de Noël
à des personnes isolées

Noël est à la fois un moment de fête, de convivialité et de bonheur pour certains et un moment douloureux pour d'autres, socialement isolés et parfois financièrement en difficulté. Or la solidarité et l'entraide ne sont pas nécessairement des notions innées. C'est la raison pour laquelle l'association « Entraide Villers-sur-Mer » et le Conseil municipal des enfants ont combiné leurs efforts pour préparer

des cadeaux qui seront offerts aux personnes en difficulté dans notre ville. Un beau geste et un apprentissage pour nos enfants du Conseil Municipal des enfants qu'ils ne sont pas près d'oublier. Car à leur âge on a plus tendance à attendre le Père Noël et ses cadeaux qu'à jouer au Père Noël et à en préparer pour d'autres.

✧ SOCIAL

distribution DES COLIS DE NOËL

Comme chaque année, ce sont plusieurs centaines de colis de Noël qui auront été distribués par les services de la Mairie et par des élus aux Villersois et Villersois éligibles. Un moment de partage, de réconfort et parfois de soutien pour certaines et certains d'entre vous.

Le nombre de colis ayant considérablement augmenté en 2022, la distri-

bution s'étalera sur une période plus longue que les années précédentes. Si vous pensez avoir été oublié, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 02 31 14 65 00.

*UN PLAISIR D'OFFRIR
POUR NOUS ET, NOUS
L'ESPÉRONS, UN PLAISIR
DE RECEVOIR POUR VOUS.*

✧ SPORT

RÉNOVATION

du terrain de pétanque rue des Goélands

Faisant suite à une demande des riverains, la Mairie a pris la décision de rénover le terrain de pétanque situé rue des Goélands afin que les joueurs et joueuses de pétanque puissent enfin jouer dans de bonnes conditions.

Mais vous voilà prévenus : si vous jouez mal, vous ne pourrez plus dire que c'est à cause du terrain.



✧ SPORT

les travaux de création du terrain de foot synthétique et de l'éclairage des terrains SONT BIENTÔT TERMINÉS

Pour mémoire, notre club de foot local avait, jusqu'aux travaux de construction du triptyque EHPAD-résidence service-Pôle de santé, accès à 3 terrains :

- un terrain d'honneur réservé essentiellement aux matches de l'équipe A ;
- un terrain d'entraînement immédiatement attenant au terrain d'honneur ;
- et le terrain historique dit « du gîte » sur lequel l'EHPAD, la résidence service et le Pôle de santé sont aujourd'hui en voie de construction.

Notre club qui rassemblait quelques 120 licenciés et qui disposait de 3 terrains, en a donc perdu 1. Alors qu'en

même temps, le nombre de licenciés passait de 120 à quelques 400. Donc comment un club qui accueillait 120 licenciés sur 3 terrains pouvait soudainement en accueillir 400 sur 2 terrains ? La réponse est simple : il ne pouvait pas et ne peut toujours pas !

Sachant qu'il n'était pas possible de recréer un 3e terrain faute de foncier disponible, restait alors une solution : celle de remplacer un terrain en herbe dont l'utilisation est limitée (intempéries, boue...) par un terrain synthétique afin d'en accroître l'usage.

Donc 2 terrains au lieu de 3, mais 2 terrains dont 1 terrain synthétique permettant un usage plus intensif du football.



Par ailleurs, le terrain d'honneur sera dorénavant éclairé pour permettre à l'équipe A du club de jouer le samedi soir et d'accueillir si nécessaire un 2e match le dimanche. 6 mâts ont ainsi été installés qui permettront au terrain d'honneur comme au terrain synthétique d'être éclairés.

En parallèle, l'équipe municipale s'évertue à accompagner du mieux qu'elle peut la sortie de terre de l'EHPAD, de la résidence service et du Pôle de santé, situés en face du stade qui sont des projets 100% privés, la mandature précédente ayant cédé le terrain de foot dit « du gîte » au promoteur mais lui laissant la responsabilité d'y développer ses projets.

Et en parallèle également, l'équipe municipale continue son travail pour transformer notre complexe sportif en parc arboré et pour rénover les installations du tennis, de la pétanque, etc...



✦ SPORT

les travaux du complexe hippique de très haut niveau qui s'installe à Villers-sur-Mer AVANCENT TRÈS BIEN

Notre ville va accueillir un complexe hippique de très haut niveau. Ce complexe de 40 hectares, construit par M. PAILLOT et sa fille, cavalière olympique, s'étalera entre Blonville où seront développées des activités de reproduction et Villers-sur-Mer où les chevaux seront entraînés. Il s'agit de chevaux d'obstacles dont plusieurs seront engagés aux JO de Paris de

2024. Le complexe accueillera également à terme des équipes internationales et générera également la création d'emplois.

Un très beau projet qui mettra Villers-sur-Mer sur la carte du cheval en Normandie et même au-delà. **Et comme vous pouvez le voir sur la photo ci-dessous, les travaux avancent très bien !**





CHOSE PROMISE, CHOSE DUE !

✧ SPORT

LE 2^E TERRAIN DE TENNIS COUVERT

est de nouveau affecté au tennis...
mais quelques retouches sont encore nécessaires

Vous vous souviendrez certainement que le 2e terrain couvert de tennis avait été affecté à la boxe ces derniers mois. Ce qui nous a permis d'accueillir de superbes galas de boxe de très haut niveau qui rassemblèrent à chaque fois quelques 300 à 400 spectateurs et à notre club villersois de compter parmi les siens des champions de France.

Il avait été promis par l'équipe municipale que ce terrain couvert serait rendu au tennis avant la fin de l'année. C'est dorénavant fait et il fut profité de l'occasion pour y installer une toute nouvelle surface de jeu.

Cette surface nécessite encore quelques ajustements. Joueuses et joueurs peuvent bien entendu pratiquer mais nos services ont détecté quelques irrégularités sur cette surface et ont demandé à l'entreprise l'ayant installée de revenir régler ces quelques problèmes. Alors si vous préparez Roland Garros ou Wimbledon, vous serez peut-être gênés par les quelques bosses apparaissant sur cette nouvelle surface. **À défaut, vos services légendaires, vos montées au filet à grandes enjambées, vos volées époustouflantes et vos passing-shots à couper le souffle ne devraient pas trop en souffrir.**

✧ STATIONNEMENT

LES RÈGLES VONT BIENTÔT CHANGER.

Lire attentivement ci-dessous

Le stationnement est un casse-tête dans toutes les villes. Il l'est d'autant plus dans les villes touristiques, au sein desquelles la population peut augmenter aussi soudainement que massivement. Notre ville peut ainsi passer en quelques heures de 2.500 habitants, à 15.000 quand les résidents secondaires sont là et à 40.000 en période de fortes affluences touristiques. Quand tel est le cas, notre ville n'est pas en capacité d'absorber autant de véhicules. Le stationnement sauvage devient donc la règle et les incivilités se multiplient.

L'objectif d'une politique de stationnement est donc multiple et ses principaux objectifs se déclinent de la manière suivante :

1 d'abord et tout simplement, il s'agit

de pouvoir stationner de manière utile (proche de chez soi, proche des commerces, proche des endroits stratégiques (plage, mairie...) :

2 ensuite, il s'agit de pouvoir assurer la mobilité au sein de la ville (éviter les voitures dites « tampons » à savoir qui, une fois garées, ne bougent plus pendant des jours) ;

3 tout en assurant des rentrées fiscales à la ville puisque pour assurer l'objectif 2 ci-dessus, le parking doit nécessairement être payant.

Après de multiples réunions et de multiples réflexions menées en commission municipale, et pour résumer, les nouvelles dispositions du stationnement payant réglementé sont les suivantes :

- gratuité du stationnement pour les





STATIONNEMENT

Villersois, résidents principaux et secondaires, à raison d'un véhicule par foyer, hors parkings Mermoz, Avenue de la République, Casino, Digue Est, Armistice et église ;

- extension des zones bleues aux parkings de la Mairie et Osmont du Tillet et passage uniforme à un temps maximum de stationnement sur toutes les zones bleues à 1 heure ;
- mise en stationnement payant :
 - place du Casino ;
 - avenue Michel d'Ornano ;
 - rue des Bains ;
 - rue de la Plage ;
 - avenue Jean Moulin (sauf les contre-allées) ;
- maintien du stationnement réglementé pour les commerçants au sein du parking « La Framée » et maintien des abonnements pour les professionnels ;
- extension de la période payante du 1er avril au 31 Octobre, (week-end et jours fériés en avril, mai, juin, septembre et octobre ; tous les jours en juillet et août) ;

• passage du stationnement payant avec les tarifs suivants :

- 1h : 1.10 € à 1.50 €
- 2h : 2.50 € à 2.80 €

EN RÉSUMÉ :

- le stationnement est étendu dans le temps et dans l'espace ;
- il reste gratuit toute l'année pour les Villersois résidents principaux et secondaires, partout dans Villers à l'exception de 5 parkings ;
- la gratuité pour les Villersois est limitée à un véhicule par foyer ;
- les zones bleues sont étendues pour les autres véhicules des Villersois et pour nos voisins d'Auberville, de Saint Vaast, etc... ;
- pour les touristes, le parking payant sera étendu et son montant aligné sur les tarifs des villes voisines.

Vous serez prochainement informés de la manière dont il convient de retirer un macaron vous permettant d'afficher votre résidence à Villers et donc la gratuité du parking pour vous.

✧ TRAVAUX

PRÉCISIONS

sur les effacements de réseaux

Les effacements de réseaux lancés par la Commune de Villers-sur-Mer sous la direction du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC) ont pour but de faire disparaître tous les câbles aériens de nos rues. Ces travaux permettent aussi de renouveler le parc d'éclairage public avec un réseau plus esthétique et plus performant.

Cet effacement global mutualise les interventions des différents concessionnaires afin d'enlever tous les fils des poteaux dans un même temps. Cette campagne d'effacement n'est pas à confondre avec les effacements que peuvent réaliser les concessionnaires de leur propre chef. Après de tels travaux d'autres fils peuvent donc être toujours présents.

En ce qui concerne l'effacement SDEC, celui-ci s'opère en trois tranches :

Tranche 1 : Rue St Ferdinand, Rue des

Roses, Rue des jardins, Impasse des jardins.
Délais : travaux achevés / nouveau réseau basculé depuis le 31/05/2022.

Tranche 2 : Rue des Ravenelles, Rue Sicard (entre le rond-point des tennis et la rue des Ravenelles), Rue du Commerce (entre la rue des Ravenelles et la Rue Sicard).

Délais : enlèvement des poteaux début décembre, enrobés définitifs début décembre / Coupures basse tension du 29 au 30 Novembre pour basculement sur nouveau réseau.

Tranche 3 : Rue de Wickham, Rue des Acacias, Rue Civile, Impasse Loutrel, Rue Sicard (entre la Rue des Ravenelles et la Rue de Wickham).

Délais : pré-étude en cours / Début des travaux Début 2e trimestre 2023.

Ces travaux engagent le budget de la Ville de manière conséquente. La possibilité d'engager d'autres tranches sera examinée en 2024.





ELLE N'EST PAS BELLE LA VIE ?

✦ VILLERS 2000

NOUS AVONS GAGNÉ

le concours du plus beau Distributeur
Automatique de Billets (DAB) de France

On a gagné ! On a gagné ! On a gagné ! Le vote a eu lieu et notre distributeur automatique de billets (DAB) de Villers 2000 a été élu plus beau DAB... de France ! Excusez du peu !

Quelle belle histoire pour ce DAB ! Attendu depuis toujours, le Maire s'était engagé à le faire installer. Il fallut se remonter les manches et convaincre celles et ceux qui ne voyaient pas d'intérêt à en installer un à Villers 2000 (peu de potentiels utilisateurs, cartes bancaires sans contact...).

Notre Maire et son équipe s'entêtèrent, ils lancèrent un appel d'offres auprès des transporteurs de fonds, sélectionnèrent la meilleure offre et demandèrent un DAB personnalisé pour ne pas avoir simplement un cube gris en plein milieu de la place du marché

de Villers 2000. Et aujourd'hui, ce DAB attendu depuis plusieurs décennies, installé à grands coups de travail et de conviction dans un temps de surcroît record, est élu plus beau DAB de France.

Un grand MERCI à tous ceux d'entre vous qui vous êtes mobilisés aujourd'hui pour voter pour notre DAB. **Vos votes ont été TRÈS-TRÈS précieux.**



Numéros Utiles

LA MAIRIE

Tél : 02 31 14 65 00

Email : mairie@villers.fr

MARIE ANNEXE

(social, état civil, cimetière)

Tél : 02 32 14 65 13

Email : mairie-annexe@villers.fr

LA POLICE MUNICIPALE

Tél : 02 31 14 05 37

Email : police-municipale@villers.fr

GENDARMERIE

Tél : 02 31 14 02 85

L'ENTRAIDE VILLERS-SUR-MER

Tél : 06 51 00 37 26

Email : entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence
(violences intrafamiliales)

Tél : 06 33 29 89 94

URGENCE SOCIALE

Tél : 07 71 16 66 05

MÉDIATRICE

Tél : 06 84 82 37 60

Email : mediation@villers.fr

DÉFENSEURS DES DROITS

Tél : 06 30 95 00 57

LA POSTE

Tél : 08 90 64 88 57

DÉCHÈTERIE

Tél : 02 31 88 16 32

OFFICE DU TOURISME

Tél : 02 31 87 77 60

PALÉOSPACE

Tél : 02 31 81 77 60

ASSOCIATION VILLERSOISE

pour les animaux

Tél : 07 49 77 47 97

Email : av-animaux@villers.fr

POSTE DE SECOURS

JEAN mermoz

Tél : 02 31 87 01 04

Jean Moulin

Tél : 02 31 87 52 83



La Lettre de Villers-sur-mer

Directeur de Publication :
Thierry GRANTURCO, maire

Publication bimestrielle
de la Municipalité de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue de Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Photographies :
Matthieu GAILLANDRE

Ce numéro a été imprimé
à 2 500 exemplaires

Réalisation & Impression :
Imprimerie Marie - Honfleur
N° SIRET : 407 753 755 00021